

Industrie maritime et gens de mer: ratification par les États membres de la Convention du travail maritime consolidée de l'Organisation internationale du travail OIT du 23 février 2006, Genève

2006/0103(CNS) - 14/03/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de consultation de Mme Mary Lou **McDONALD** (GUE/NGL, IE) sur la ratification de la Convention du travail maritime de l'OIT, le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission de l'emploi et des affaires sociales et approuve la proposition de décision avec les 3 amendements linguistiques adoptés suite à l'accord obtenu avec le Conseil visant à modifier le libellé de la Convention -et de retirer le mot « consolidée » du titre de la convention et de l'ensemble de la proposition (se reporter au résumé du 24 janvier 2007).